



PARC CÉZANNE : visite technique du 7 février 2019 à 10 h 00

Membres CS présents : Mme D'ONORIO, MM. CARRON.

Copropriétaires présents : Mme THIBAUT, M. WOLKOWITSCH.

CGIMMOBILIER : Mme OLIVARI

1. ESPACES VERTS :

La société *Jardins SESTIAN* a été consultée sur la possibilité de planter des arbres dans le talus : cette proposition n'est plus à l'ordre du jour, suite au retrait du permis URBAT.

La commande pour le programme d'amélioration des espaces verts dans l'environnement proche de l'Hermitage et de l'Estaque a été passée à Jardins Sestian.

La société *Arbres et Collines* a été consultée pour un devis d'abattage de deux pins au niveau du Grand-Pin et sera relancée pour un nouveau devis suite au rapport de l'ONF et son rapport de 2014 à propos des pins penchés au-dessus du grand parking. Une autre société a été consultée également afin d'obtenir un devis. Ce point sera présenté au vote de la prochaine AG.

2. RÉVISION DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ :

Ce point est toujours en cours et ne sera pas porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Organiser une réunion de travail avec Me HAGE pour discuter de ses propositions

3. AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine AG : deux offres seront présentées, celles de SOLAIR et RENER.

Un questionnaire sera adressé à tous les copropriétaires et résidents juste après l'AG pour évaluer leurs attentes, après avoir fait le point avec le prestataire qui aura été retenu par l'AG.

4. POINT SUR LE CHAUFFAGE :

Il est rappelé que le numéro d'identification de la chaufferie est le : 1330506001.

Les occupants de l'Arlequin se plaignent toujours du froid.

5. GRAND-PIN :

La société NEJ doit reprendre les découpes du paillason situé devant l'ascenseur.

Refaire une étiquette de boîte aux lettres : SCI VIAPI RENUCCI (en plus de celle en place) : relancer.

6. BELLEVUE :

M. Massol, architecte, a produit un premier rapport provisoire de diagnostic. En l'état le marché de travaux ne peut pas être présenté à la prochaine AG. Des investigations complémentaires sont nécessaires pour décider de réparations ponctuelles ou d'une réfection complète. Si la réfection complète s'avère nécessaire, alors une AG extraordinaire du bâtiment sera convoquée dès que possible après une nouvelle consultation d'entreprises. Un projet de contrat de maîtrise d'œuvre confié à M. Massol sera présenté à la prochaine AG ordinaire pour le cas où cette réfection complète serait nécessaire.

Signaler à COFELY que la pompe est bruyante.

M. MASSOL se rendra chez Mme CAROZZI pour compléter son premier diagnostic partiel.

Le nez de balcon de Mme D'ONORIO présente une menace de chute de morceaux de maçonnerie.

7. OLYMPIA :

Le devis le moins-disant (297€) sera validé pour la reprise de l'encadrement de la porte d'accès au local VO.

Le plombier a réalisé les réparations dans le garage de M. et Mme WOLKOWITSCH. Il a été mandaté une nouvelle fois pour une fuite dans le garage voisin.

Mandater KONE : porte bruyante au niveau accès sous-sol.

8. HERMITAGE :

Il est signalé une infiltration chez M. et Mme BENEDETTI : nous attendons le retour de la société ECORES.
Mandater Monsieur MASSOL.

9. DIVERS :

- Le service de collecte du tri des emballages est en grève pour une durée indéterminée.
- Relancer AAM pour les devis et/ou interventions à réaliser suite à l'AUDIT.
- Faire un rappel sur les règles pour les nouveaux propriétaires : changement des radiateurs par ENGIE, changements des fenêtres, climatiseurs sur loggias, etc.
- Le serrurier sera relancé pour le portillon d'accès à l'Hermitage depuis le chemin du Marbre Noir.

10. POINT TRAVAUX ÉLECTRICITÉ – éclairage extérieur :

- ÉNEDIS sera relancé pour un nouveau rendez-vous : courrier à EDF – ENEDIS. Relancer aussi l'entreprise et M. Sanial.
- ARLEQUIN : problème d'éclairage dans le hall d'entrée.

La prochaine visite aura lieu le jeudi 28 février 2019 à 10h00.